

# Fiche d'inscription

## Tarif

670 € net  
par personne

## Pour vous inscrire,

scannez ou photocopiez ce bulletin d'inscription puis retournez-le dûment rempli par e-mail ou par courrier au service

Formation Continue  
journesthematiques-fc@ehesp.fr  
Fax : 02.99.02.26.26

## 1 fiche par stage et par personne

Ecole des hautes études en santé publique  
Service formation continue  
Av. du Professeur Léon Bernard  
CS 74312  
35043 RENNES Cedex

N° de centre de formation  
5335P011835

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser au 02 99 02 27 49 ou par courriel à :  
Xavier.Martinault@ehesp.fr

## Formation des experts en accidents médicaux "La responsabilité médicale"

Je m'inscris à la session de formation qui se déroulera les 7, 8, 21 et 22 septembre 2011

NOM : ..... NOM d'origine : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Je souhaite être informé(e) par courriel des formations EHESP

Courriel : .....

Fonction exercée : .....

Service : .....

Nom de l'établissement : .....

Adresse professionnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Financier (si différent de l'employeur) : .....

Adresse de facturation (si spécifique) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom de votre responsable formation : .....

Fait le .....

Signature du candidat

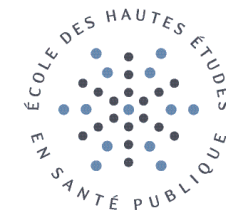
## Formation des experts en accidents médicaux en matière de responsabilité médicale

Session de 4 jours non consécutifs,  
organisée les 7 et 8 septembre 2011  
et les 21 et 22 septembre 2011  
à Paris

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des conditions générales d'inscription accessibles sur notre site internet ou notre catalogue 2011.  
Les renseignements fournis seront saisis sur un fichier informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès auprès de la direction de l'EHESP : fc@ehesp.fr

Retrouvez toute l'offre de formation EHESP sur le site [www.ehesp.fr](http://www.ehesp.fr)

Formation Continue



Logo  
CNAMed

EHESP

# Formation continue des experts en accidents médicaux

## La responsabilité médicale

2 x 2 jours de formation  
à Paris  
Les 7, 8, 21 et 22 septembre 2011

Cette formation de la CNAMed est organisée par l'EHESP, en collaboration avec la Direction Générale de la Santé du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

### Objectifs de la formation :

- > Repérer la complexité du système et maîtriser les différentes procédures
- > Comprendre le lien entre les règles de responsabilité et les actions possibles pour une personne s'estimant victime
- > Connaître les règles de responsabilité de type indemnitaire et de type pénal

### Public concerné :

Experts en accidents médicaux, en priorité ceux inscrits sur la liste nationale établie par la CNAMed.

### Responsables pédagogiques :

- Pre Dominique THOUVENIN, titulaire de la chaire "Droit de la santé et éthique"
- Mme Josianne JEGU, responsable formation intra-service FTLV

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site internet formation continue de l'EHESP  
<http://formation-continue.ehesp.fr>

Le programme de la formation est établi par la Commission nationale des accidents médicaux (CNAMed).  
Les enseignants des 2 sessions sont membres du Conseil d'Etat, magistrats de l'ordre administratif, Conseillers à la cour de cassation, Présidents de Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (CRCI), universitaires, avocats spécialisés, membres de la CNAMed.

L'expression "responsabilité médicale" désigne l'ensemble des règles qui établissent à quelles conditions les conséquences dommageables de l'activité médicale subies par un patient sont susceptibles d'être réparées.

Depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, la formation des experts en accidents médicaux inscrits sur la liste nationale est obligatoire. Dans ce cadre, une session de formation est proposée en 2011.

## Programme

### > Mercredi 7 septembre 2011

- 8h30 - Accueil des participants
- 9h00 - Présentation de la formation  
*Professeure Dominique Thouvenin, Ecole des Hautes études en santé publique (EHESP), Titulaire de la chaire « droit de la santé et éthique », Centre de recherche "Droit, sciences et techniques", UMR 8103 - Université Paris 1*
- 9h30 - Présentation générale des modalités d'indemnisation des accidents médicaux  
*Professeure Dominique Thouvenin*
- 11h30 - La Commission Nationale des Accidents Médicaux : missions relatives à l'expertise en accidents médicaux et à l'harmonisation des pratiques des CRCI en matière de réparation des accidents médicaux  
*Professeur André Lienhart, Chef du département d'Anesthésiologie, Hôpital Saint-Antoine, Vice-président de la Commission Nationale des Accidents Médicaux (CNAMed)*
- 12h30 - Déjeuner libre
- 14h00 - Les Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (CRCI) : le règlement amiable des accidents médicaux  
*Madame Marguerite Merger-Pelier, Magistrat de l'ordre judiciaire, Présidente de CRCI*
- 15h30 - 17h00 - L'ONIAM : rôle et missions dans l'indemnisation des accidents médicaux  
*Madame Sabine Gibert, Directrice juridique de l'Office National d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM)*

### > Jeudi 8 septembre 2011

- 9h30 - Evaluation des dommages (nomenclature Dintilhac)  
*Dr Hélène Hugues-Béjui, Déléguée générale de l'AREDOC, membre de la CNAMed*
- 12h30 - Déjeuner libre
- 14h00 - 17h00 - Expertise et avis rendu par la CRCI  
*Maître Dominique Arcadio, Avocat à la Cour, Dr Hélène Hugues-Béjui, Madame Marguerite Merger-Pelier*

### > Mercredi 21 septembre 2011

- 9h00 - Accueil des participants
- 9h30 - La responsabilité civile devant les juridictions de l'ordre judiciaire  
*Madame Frédérique Dreifuss-Netter, Conseiller à la Cour de cassation*
- 12h30 - Déjeuner libre
- 14h00 - 17h00  
La responsabilité pénale devant les juridictions répressives  
*Monsieur Henri Laurent Blondet, Conseiller à la Cour de cassation et Conseiller à la Cour de justice de la République*

### > Jeudi 22 septembre 2011

- 9h30 - La responsabilité administrative devant les tribunaux de l'ordre administratif  
*Madame Sylvia Mille, Président de section du Tribunal administratif de Paris*
- 12h30 - Déjeuner libre
- 14h00 - Un nouveau droit à indemnisation : la réparation de l'aléa thérapeutique  
*Maître Frédéric Bibal, Avocat à la Cour*
- 15h45 - 17h00 - Clôture  
*Maître Frédéric Bibal, Dr Hélène Hugues-Béjui, Marc Morel, directeur du Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS) et membre de la CNAMed, Professeure Dominique Thouvenin*